

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

**J.-B. CLOUTIER**, Rédacteur-propriétaire

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à L. J. DENTON & C<sup>IE</sup>, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

**SOMMAIRE** :— Recueil de leçons de choses.— ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires et syndics d'écoles, etc.—Compte rendu des délibérations de la dernière réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. PÉDAGOGIE : Rapport de M. l'Inspecteur Savard. PARTIE PRATIQUE : I, Dictée, Devoir d'invention.—II, Dictée, La rivière et la pêche—Arithmétique raisonnée.—DIVERS : Excursion à la Gaspésie.—Annonces.

## Recueil de leçons de choses

Comme on le verra par la lettre suivante et par la lecture du compte rendu de la dernière réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, notre *Recueil de leçons de choses* a été approuvé à l'unanimité. Ce fait est d'autant plus encourageant pour nous, que ce même Conseil, dans ces dernières années, s'est montré très réservé au sujet de l'approbation des nouveaux ouvrages.

Département de l'Instruction publique

Québec, 2 octobre 1885.

J.-B. Cloutier, Ecr.,  
Ecole normale Laval,  
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à sa séance du 24 septembre dernier, le comité

catholique du Conseil de l'Instruction publique a adopté le rapport du sous-comité chargé de l'examen des livres approuvant unanimement le "*Recueil de leçons de choses*" dont vous êtes l'auteur.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PAUL DE CAZES.

(Pour le Surintendant).

A cette note flatteuse décernée à notre ouvrage par le plus haut tribunal du pays, en fait d'instruction populaire, vient s'ajouter celle des instituteurs, nos confrères, celle de toute la classe enseignante.

Depuis à peine trois mois que ce livre est en vente, nous en avons déjà écoulé six cents sur notre première édition de mille exemplaires.

Non seulement les instituteurs de la province de Québec s'en munissent, mais un grand nombre de ceux de la province d'Ontario, enseignant le français, nous en demandent tous les jours. Cette spontanéité des gens d'école à se procurer le *Recueil de leçons de choses* prouve que, si jusqu'ici cette partie si importante de l'enseignement a été tant négligée, c'est parce qu'un ouvrage spécial sur le sujet faisait défaut.

L'accueil bienveillant que nous rencon-

trons partout nous fait espérer que cet humble recueil remplira le but que nous nous sommes proposé en le publiant.

— c-o-o —

### Actes Officiels

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 septembre dernier (1885), de faire les nominations suivantes, savoir :

##### *Commissaires d'écoles.*

Comté d'Arthabaska, Saint-Albert.—M. Ovide Rousseau.

Comté de Chicoutimi, Bagotville. (village).—Messieurs Charles Potvin et Benjamin (*alias Benné*) Pilote, en remplacement de MM. Joseph Lavoie et E. Lesaulnier

Comté de Drummond, Saint-Pierre de Durham.—M. François Moisan, en remplacement de M. Henry S. Griffing.

Comté de Rimouski, Saint-Valérien de Duquesne.—MM. Anselme Gendreau et Fabien St. Pierre, en remplacement de MM. Elzéar Beaupré et Louis Desjardins.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 septembre dernier (1885), de faire les nominations suivantes, savoir :

##### *Commissaires d'écoles.*

Comté de Saguenay, Moisie. — MM. Amédée Lapierre, Joseph Perrault et Salomon Arseneau.

Comté Dorchester, Saint-Léon de Standon.—M. Achille Breton, en remplacement de M. Rémi Leclerc.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 3 octobre courant (1885), de nommer MM. Euchariste Lafrenière, Léon Bastorache, Joseph Trudel, Sévère Dugré et François Lattaie, pour être commissaires d'écoles de la nouvelle municipalité scolaire de Saint-Jacques des Piles, dans le comté de Champlain.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 3 octobre courant (1885), de nommer M. George Talhurst, syndic d'écoles dissidentes de la municipalité de Saint-Laurent, dans le comté de Jacques-Cartier, en remplacement de M. Thomas Caughtry.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 19 septembre dernier (1885), d'ordonner 1° que la ville de "Salaberry de Valleyfield," dans le comté de Beauharnois, forme une municipalité distincte pour les fins scolaires, sous le nom de "Ville de Salaberry de Valleyfield: 2° que le reste de la paroisse forme une municipalité sous le nom de "Sainte-Cécile." 2327

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 26 septembre dernier (1885), de détacher la partie du rang 9 depuis le No. 1 jusqu'au lot No. 10, tous deux inclusivement, de la municipalité de "Sainte-Adèle", comté de Terrebonne, et la partie du rang 8 depuis le lot No. 1 jusqu'au lot No. 10, tous deux inclusivement, de la municipalité de "Saint-Hippolyte", même comté, et les annexer à la municipalité de "Sainte-Marguerite", aussi dans le comté de Terrebonne, pour les fins scolaires.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 19 septembre dernier, (1885), de détacher les lots 26, 27 et 28 du 6ème rang, dans "Saint Victor de Tring," comté de Beauce, et le quart nord-ouest du lot 25, les lots 26, 27 et 28 du 7ème rang, et 27 et 28 du 8ème rang, dans "Saint-Ephrem de Tring," même comté, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité du "Sacré-Cœur de Jésus," aussi dans le comté de Beauce.

## Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

Séance du 23 septembre 1885.

Présents : Le surintendant, président.

Mgr l'Archevêque de Québec.

Mgr l'Evêque de Trois-Rivières.

" " de Rimouski.

" " de Sherbrooke.

" " d'Ottawa.

" " de Saint-Hyacinthe.

" " de Montréal.

" " de Chicoutimi.

" " de Niclet.

Mgr le vicaire apostolique de Pontiac.

L'honorable Sir N. F. Belleau.

" P. J. O. Chauveau.

" Chs. B. de Boucherville.

" Juge L. A. Jetté.

M. L. S. Murphy.

Le Dr. Painchaud.

Le Surintendant attire l'attention du comité sur l'article 23, du chapitre 15, de l'acte 39 Victoria, relativement à la nomination des secrétaires du département de l'Instruction publique.

Il est résolu, sur division, " que les comités doivent recommander au lieutenant-gouverneur en conseil la nomination des secrétaires du Département de l'Instruction publique, en vertu du dit article."

La question suivante étant ensuite posée : " Le comité doit-il recommander en même temps au lieutenant-gouverneur en conseil une ou plusieurs personnes pour la charge de secrétaire du département de l'Instruction publique ? "

Il est résolu, sur division, " que le comité ne peut recommander qu'une seule personne. "

L'honorable juge Jetté secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, propose :

" Que vu l'article 8 du chapitre 15, de l'acte 39 Victoria, déclarant qu'il y aura deux secrétaires du département de l'Instruction publique ;

" Que vu l'article 9 du chapitre 15, de l'acte 39 Victoria, déclarant que les secrétaires du département de l'Instruction publique doivent signer, pour les rendre authentiques, certains documents émanant du dit département ;

" Que vu les articles 8 et 30 du chapitre 6 de l'acte 41 Victoria, déclarant que les secrétaires du département de l'Instruction publique peuvent être appelés, dans différentes circonstances, à remplacer le surintendant ;

" Que vu qu'il n'y a actuellement qu'un seul

secrétaire du département de l'Instruction publique, lequel appartient à la nationalité anglaise et à la religion protestante ;

" Ce comité considère qu'il est important que les deux croyances religieuses soient représentées, chacune par un secrétaire, dans le département de l'Instruction publique et recommande, en conséquence, que M. Paul de Cazes soit nommé secrétaire du département de l'Instruction publique-charge laissée vacante par le décès de M. Oscar Dunn, le 15 avril dernier. "

L'honorable Sir N. F. Belleau, propose en amendement :

" Que le nom de M. Ernest Gagnon soit substitué à celui de M. Paul de Cazes dans la dite motion. "

Le vote étant pris, cet amendement est perdu sur division.

La motion principale étant de nouveau soumise, l'honorable Sir N. F. Belleau propose en amendement.

" Que le nom de M. Narcisse Eutrope Dionne soit substitué à celui de M. Paul de Cazes, dans la dite motion. "

Le vote étant pris, cet amendement est perdu sur division.

La motion principale étant de nouveau proposée est alors adoptée sur division.

Le jury chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles présente le rapport qui suit :

Québec, 8 et 9 juillet 1885.

" Examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

" Cinquième assemblée.

" Présent : L'honorable P. J. O. Chauveau, président : M. l'abbé H. A. Verreau et F. X. Drouin, écuyer.

" Le procès verbal du dernier examen est lu et approuvé.

" Vu le décès de M. l'abbé Lagacé qui avait présidé le dernier examen, M. l'abbé Verreau est autorisé à signer le procès verbal.

" Trois candidats se présentent pour subir l'examen : Messieurs Joseph-Antoine Morin, Joseph McGown et Evariste Picard Destroismaisons ;

" Voici quel a été le résultat de l'examen ;

" M. Joseph-Antoine Morin a obtenu la note " *insuffisant*. "

" M. Joseph McGown a obtenu la note " *avec distinction* ". "

" M. Evariste Picard Destroismaisons a obtenu la note " *plus que suffisant* ". (Il ne lui a manqué que quelques points pour avoir la note " *avec distinction* ").

M. l'abbé Verreau avec l'assentiment des autres examinateurs, suggère qu'on propose au Conseil de l'Instruction publique qu'on remplace dans le certificat, le mot "suffisant" par le mot "bien", avec un effet rétroactif.

"Comme il a été fait une demande à la commission, par quelqu'un qui aurait déjà obtenu un diplôme, pour subir un nouvel examen, sur les branches sur lesquelles il s'était trouvé faible, afin d'obtenir un diplôme supérieur, la commission n'a pas cru devoir prendre sur elle de décider la question sans la référer au Conseil, pour qu'il la règle lui-même.

"Ci suit la liste des notes qui ont été obtenues par chaque candidat sur les diverses branches qui ont fait le sujet de l'examen :

Noms des candidats.	Notes obtenues.		
	3 Insuffisant.	1 Avec distinction.	2 Plus que suffisant.
(Composition. Rapport.)	4	3	3
Thème anglais.	1	2	3
Version française.	4	3	4
Arithmétique, Algèbre, Géométrie.	5	2	3
Lecture à haute voix.	3	1	2
Géographie.	6	2	2
Histoire du Canada.	6	1	2
Pédagogie.	6	2	2
Agriculture.	6	2	3
Lois d'éducation. Construction des maisons d'école. Statistiques scolaires.	2	1	2
Ordre de capacité.	3	1	2

Mgr l'Archevêque de Québec, secondé par Mgr l'Evêque de Montréal, propose et il est résolu :

"Que les notes données par le jury d'examen des inspecteurs d'écoles soient exprimées par les six premiers chiffres, comme suit :

- 6 - Avec grande distinction.
- 5 - Avec distinction.

- 4 - Bien.
- 3 - Médiocre.
- 2 - Mal.
- 1 - Très-mal.

Pour être admis il faut avoir au moins une moyenne de quatre points."

Et les règlements sont amendés en conséquence, mais le comité ne croit pas devoir adopter d'autres changements aux règlements concernant les examens des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles catholiques.

Mgr l'Archevêque de Québec propose, et il est résolu :

"Que M. l'abbé L. Nazaire Bégin, principal de l'école normale Laval, soit nommé membre du jury d'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles catholiques en remplacement de M. l'abbé Pierre Lagacé."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Montréal, il est résolu :

"Qu'à l'avenir, les principaux des écoles normales catholiques feront partie du jury d'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles catholiques."

Les déclarations solennelles de plusieurs inspecteurs d'écoles, faisant connaître les raisons pour lesquelles ils n'ont pu faire deux visites à toutes les écoles de leur district, sont soumises au comité.

Une lettre de l'honorable secrétaire de la province adressée au Surintendant de l'Instruction publique, et datée du 14 septembre courant, concernant l'exposition coloniale qui doit avoir lieu à Londres, le printemps prochain, ayant été lue, l'honorable P. J. O. Chauveau, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, propose et il est résolu :

"Que ce comité désire recommander au gouvernement de se prévaloir au plus tôt de l'article 52 de la 40e Victoria, ch. 22, et de promulguer des règles et règlements pour la tenue et la direction d'une exposition scolaire préparatoirement à l'exposition coloniale qui doit avoir lieu à Londres, dans le cours de l'année prochaine, et de nommer à cette fin un ou plusieurs commissaires ;

"Que ce comité recommande très vivement à toutes les écoles et à toutes les maisons d'éducation de répondre à l'appel qui va leur être fait par le Surintendant de l'Instruction publique, de participer à cette nouvelle exposition scolaire.

"Que le succès que nous avons obtenu aux expositions de Paris doit nous encourager à faire tous nos efforts pour maintenir la position que nous avons prise alors et à la surpasser même s'il est possible.

"Que comme il est de la plus haute importance

que quelqu'un représente le département de l'Instruction publique à cette exposition, ce comité recommande que le Surintendant soit délégué à cet effet. Outre que personne ne pourra mieux que lui faire connaître et expliquer notre système scolaire, il sera en position de faire une étude approfondie de ceux suivis dans les autres colonies et d'adopter ce qu'il croira devoir nous être avantageux." "

Sur sa demande, le Surintendant est autorisé à recommander les séries de cahiers d'écriture de J. A. Langlais, et des Frères des Ecoles Chrétiennes, pour les écoles catholiques.

Mgr. l'évêque de Montréal propose :

"Que M. Jean-Baptiste Demers, soit recommandé à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil comme inspecteur d'écoles en remplacement de feu M. Z. O. H. Lamarche, pour le même district et avec le même traitement."

Adopté, M. le Surintendant votant contre.

M. le Surintendant ayant attiré l'attention du comité sur le fait que les écoles du district de M. Juneau n'ont pas été visitées cette année, en raison du mauvais état de santé de cet inspecteur et ayant dit qu'il croyait nécessaire de charger un autre inspecteur d'en faire l'inspection, le comité lui confère le soin de régler cette affaire, vu que c'est une question d'administration.

Le règlement des difficultés qui pourront surgir relativement au nombre des institutrices ou institutrices qui doivent être au moins de deux dans les écoles modèles de plus de quarante élèves et les écoles élémentaires de plus de soixante élèves, est aussi laissé à la discrétion du Surintendant.

Mgr l'évêque de Nicolet propose, secondé par Mgr. l'évêque de Chicoutimi, et il est résolu :

"Qu'un bureau d'examineurs soit établi pour les candidats à l'enseignement des comtés de Nicolet, Drummond, Arthabaska et Yamaska, avec pouvoirs de décerner des diplômes, d'académie, d'école modèle, et d'école élémentaire et que ce bureau soit composé des révérends Irénée Douville et Thomas Moreau et de messieurs Ephrem Belcourt et Théophile Roy. "

Le comité recommande les nominations :

De M. l'abbé L. N. Bégin, principal de l'école normale Laval, comme membre du bureau d'examineurs catholiques de Québec, en remplacement de feu M. l'abbé Pierre Lagacé ;

Du révérend John Quinlivan, comme membre du bureau d'examineurs catholiques de Montréal, en remplacement du révérend James Hogan, qui a quitté la province ;

De Charles A. Clément, écr., comme membre du

bureau d'examineurs de Charlevoix, en remplacement de feu Ovide A. Clément, écr. ;

Du révérend Luc Rouleau, comme membre du bureau d'examineurs de Rimouski, en remplacement du révérend Louis Desjardins, démissionnaire ;

Des révérends A. Gérard de Finance et Henri Thériault, comme membres du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine, en remplacement du révérend J. A. Ficotté, qui a quitté les Iles de la Madeleine ;

Du révérend F. X. Gosselin, comme membre du bureau d'examineurs de Beauce, en remplacement du révérend L. A. Martel qui a laissé les limites du district.

L'honorable juge Jetté propose secondé par Mgr l'évêque de Rimouski et il est adopté :

"Que ce comité ayant pris en considération plusieurs nouvelles demandes de subvention faites par diverses maisons d'éducation supérieure de cette province, se trouvant dans l'impossibilité d'y satisfaire vu les nombreux besoins auxquels il doit pourvoir, et l'insuffisance du fonds mis à sa disposition à cette fin, croit opportun, dans les circonstances, d'exposer au gouvernement :

"1° Qu'en 1856 la somme accordée pour subventions aux institutions d'éducation supérieure, en cette province, était de \$50,930, et le nombre de ces institutions de 151 seulement, donnant une moyenne de \$337.38, par institution ou école ;

"2° Que depuis, c'est-à-dire pendant une période de près de trente ans, la somme primitivement accordée à l'éducation supérieure, n'a été augmentée que de \$3,330.00, étant maintenant, depuis 1883 de \$54,260.00, tandis que le nombre d'institutions est de 495, ce qui ne donne plus qu'une moyenne de \$109.61, par institution ou école ;

"Et qu'en conséquence ce comité croit aussi devoir prier le gouvernement de vouloir bien ajouter annuellement une somme d'au moins \$20,000.00 à ce fonds d'éducation supérieure. "

Après la lecture d'une lettre du révd. G. C. de la Chevrotière, sollicitant une aide pour la construction d'un couvent ; le comité déclare qu'il n'a pas de fonds à sa disposition, pour cet objet.

Séance du 24 septembre 1885.

Présents : les mêmes, moins l'honorable M. Chs. B. DeBoucherville.

Le procès verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres présente le rapport suivant qui est adopté :

" Séance du 24 septembre 1885.

" Présents : Mgr l'archevêque de Québec, président; Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Sherbrooke.

" Le "*Recueil de leçons de choses*," par J. Bte. Cloutier, professeur à l'école normale Laval, 1885, approuvé unanimement.

" Aucun autre ouvrage ne nous a été présenté à temps pour être examiné.

(Signé) E. A., Archevêque de Québec."

Le sous-comité chargé de l'examen de la distribution du fonds de l'éducation supérieure, composé de Mgr l'archevêque de Québec, de Mgr l'évêque de Rimouski, de l'honorable M. Chauveau et du Surintendant, après avoir nommé pour son président Mgr l'archevêque de Québec, s'est occupé de la question qui lui a été référée. N'en étant pas arrivé à une décision le dit comité demande à siéger de nouveau.

Mgr l'évêque d'Ottawa propose :

" Qu'une allocation de \$2,000 soit accordée au collège de Rigaud, sur le fonds de l'éducation supérieure."

L'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, propose en amendement :

" Que les collèges de Nicolet et de l'Assomption reçoivent une allocation semblable, sur le même fonds."

L'honorable P. J. O. Chauveau propose en sous-amendement :

" Que les subventions accordées aux collèges classiques soient les mêmes que pour l'année 1883-84."

Adopté sur la division qui suit :

Pour :— Mgr l'archevêque de Québec, Mgrs les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Montréal, de Chicoutimi, de Nicolet, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, les honorables Sir N. F. Belleas, P. J. O. Chauveau, M. P. S. Murphy et le Dr. Painchaud.

Contre :— Mgr l'évêque d'Ottawa et l'honorable juge Jetté.

Ce sous-amendement devenant motion principale est adopté sur la même division.

Le comité procède à la distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Lecture d'une lettre de l'honorable F. Marchand, demandant qu'une gratification représentant trois mois de traitement soit accordée à la famille de feu l'inspecteur Lamarche.

L'honorable juge Jetté, secondé par L. S. Murphy, écrivain, propose et il est résolu :

" Que la demande adressée par l'honorable M. Marchand soit recommandée au gouvernement."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par Mgr l'évêque de Chicoutimi, il est résolu :

" Que les institutions qui ont pris le titre de "collège industriel", soient classées parmi les académies de garçons, attendu que la loi scolaire ne reconnaît pas cette dénomination."

Le comité continue la distribution du fonds d'éducation supérieure.

Séance du 25 septembre 1885.

Présents : Le surintendant, président.

Mgr l'archevêque de Québec.

Mgr l'évêque de Rimouski.

" " de Sherbrooke.

" " d'Ottawa.

" " de St-Hyacinthe.

" " de Montréal.

" " de Chicoutimi.

" " de Nicolet.

Mgr le vicaire apostolique de Pontiac.

M. P. S. Murphy.

Le Dr. Painchaud.

Le Surintendant fait la lecture de la lettre qui suit :

*Aux honorables membres du conseil de l'Instruction publique.*

Montréal, 22 septembre 1885.

" Messieurs,

" Au mois de novembre dernier, votre honorable conseil approuvait une série d'amendements proposés à la *loi des pensions de retraite* et exprimait au gouvernement, dans un rapport circonstancié, le vœu que ces amendements fussent adoptés par la législature.

" Loin de se rendre à votre désir, le gouvernement avait décidé le rappel de la loi; et ce n'est qu'aux instances pressantes de députés influents appartenant aux deux côtés de la Chambre, qu'il a consenti à accorder un sursis d'un an.

" Nous avons dû subir ce sursis quoiqu'il constitue une injustice envers plusieurs instituteurs qui avaient droit à leur pension cette année même.

" Je dois ajouter que la décision du gouvernement a fait naître le découragement chez plusieurs instituteurs qui craignent que la loi ne soit rappelée, que leurs contributions au fonds de retraite ne soient perdues pour eux et que la

mière ne viennent les atteindre dans leurs vieux jours.

“ Au nom des instituteurs catholiques de Montréal, je viens vous supplier, en votre qualité de protecteurs-nés du corps enseignant, de vouloir bien exprimer de nouveau au gouvernement, votre désir que la *loi des pensions de retraite* soit maintenue, et que les amendements approuvés par votre honorable conseil soient adoptés.

“ Veuillez agréer à l'avance, l'expression de mes remerciements, et l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

Le délégué des instituteurs catholiques  
de Montréal.

(Signé), U. E. ARHAMBAULT.

Mgr l'évêque de Rimouski secondé par Mgr l'évêque de Nicolet propose, et il est résolu à l'unanimité :

“ Que ce comité exprime au gouvernement son désir que la loi des pensions de retraite soit maintenue et que les amendements qu'il a adoptés soient également maintenus.”

Le comité attire de nouveau l'attention du gouvernement sur le fait qu'une allocation représentant cinq pour cent du fonds de l'éducation supérieure est affectée au soutien des institutions des sourds-muets, des sourdes-muettes et des aveugles, et regrette que la somme accordée comme aide à ces établissements ne soit pas plutôt votée comme allocation spéciale, par la Législature.

Lecture est faite du rapport qui suit :

“ Conformément aux instructions qui me sont données par la résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 13 mai 1884, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant :

“ Depuis l'année 1880, époque à laquelle j'ai chargé un des employés de mon département de surveiller tout particulièrement les bulletins qui me sont adressés par MM. les inspecteurs, après chacune de leurs visites, une amélioration sensible s'est produite dans l'administration de nos écoles.

“ Les renseignements fournis par ces bulletins me mettant à même de connaître, aussi approximativement que possible, l'état de chacune des municipalités scolaires de la province, je me suis appliqué à remédier aux déficiences que j'y ai remarquées.

“ Outre les nombreux avertissements que j'ai donnés aux membres des commissions dont les

écoles n'étaient pas en règle avec les prescriptions des lois scolaires et des règlements du conseil, j'ai dû parfois, m'appuyant sur les pouvoirs que la loi me confère, suspendre le paiement de la subvention de quelques-unes des municipalités qui n'avaient pas tenu compte de mes avis.

“ Je dois avouer qu'à très peu d'exception près, grâce au bon vouloir des commissaires et syndics d'écoles, bon vouloir que j'attribue en grande partie au zèle et au dévouement à la cause de l'éducation des curés de nos campagnes dont un grand nombre président les corporations scolaires, j'ai obtenu les résultats les plus satisfaisants.

“ Le petit tableau qui suit montre le nombre des lettres que j'ai écrites aux commissaires et syndics d'écoles pendant les années 1881, 82, 83 et 84, soit à titre d'avertissements, soit pour leur signifier que le paiement de leur subvention sera suspendu tant qu'ils ne se seraient pas mis en règle avec les dispositions de la loi.

Années.	Avertissement.	Suspension de la subvention.	Total.
1881	454	—	454
1882	326	76	402
1883	385	42	427
1884	115	16	131

“ Il est facile de se rendre compte des avantages de ce système par la diminution manifeste du nombre des lettres écrites en 1884, diminution qui se continuera encore et s'accroîtra même cette année.

“ A l'heure qu'il est, notre administration scolaire, sans avoir atteint le dernier degré de la perfection, donne des résultats assez encourageants pour permettre d'espérer que dans un avenir très rapproché la province de Québec n'aura rien à envier, sous le rapport de la régulation de ses écoles, à aucun autre pays du monde.

“ Grâce aux changements qui m'ont été, à différentes reprises, suggérés par le comité catholique ou qui proviennent de ma propre expérience, ces bulletins d'inspection auxquels est due, suivant moi, la meilleure part des améliorations que j'ai constatées dans la direction de nos écoles—et en cela MM. les inspecteurs sont de mon avis—ont eux-mêmes subi depuis 1880 de nombreuses et importantes modifications.



“ Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les deux formules ci-dessous :

## BULLETIN D'INSPECTION

FORMULE DE 1880

- Municipalité de \_\_\_\_\_ Comté de \_\_\_\_\_  
 Nom ou No. de l'école \_\_\_\_\_  
 Date de la visite \_\_\_\_\_  
 Nom, brevet ou traitement du titulaire \_\_\_\_\_  
 Etat de la maison \_\_\_\_\_  
 “ du mobilier \_\_\_\_\_  
 Grandeur du terrain \_\_\_\_\_  
 Les élèves ont-ils les livres nécessaires ? \_\_\_\_\_  
 Cartes géographiques ? \_\_\_\_\_  
 Globe terrestre ? \_\_\_\_\_  
 Total des élèves inscrits ? \_\_\_\_\_  
 Le journal d'appel est-il bien tenu ? \_\_\_\_\_  
 Assistance moyenne d'après le registre ? \_\_\_\_\_  
 Combien d'élèves dans chaque cours ? 1er degré \_\_\_\_\_  
 .....2e degré.....Modèle.....Académique.....  
 Combien d'élèves apprennent l'Écriture.....la Grammaire.....le Calcul.....la Tenue des livres..... l'Histoire.....la Géographie.....l'Agriculture..... le Dessin ? \_\_\_\_\_  
 En quelle langue se donne l'enseignement ? \_\_\_\_\_  
 Le titulaire de l'école est-il compétent ? \_\_\_\_\_  
 Tenue générale de l'école \_\_\_\_\_  
 Y a-t-il progrès ? \_\_\_\_\_  
 Les comptes sont-ils bien tenus par le secrétaire-trésorier ? \_\_\_\_\_  
 Les comptes sont-ils tenus d'après la méthode officielle ? \_\_\_\_\_  
 Y a-t-il des arrérages ? \_\_\_\_\_

## BULLETIN D'INSPECTION

FORMULE DE 1884

1. Municipalité de \_\_\_\_\_ Comté de \_\_\_\_\_  
 2. No. de l'arrondissement.....degré de l'école.....  
 3. L'école est-elle sous le contrôle des commissaires ou des syndics ?.....  
 4. Quel mode d'enseignement y suit-on ? (\*).....  
 5. Nom du titulaire.....degré de son brevet.....  
 Date de son brevet.....Quel est le bureau d'examineurs ou l'école normale qui le lui a délivré ?.....Est-il compétent ?... .. Depuis quand enseigne-t-il dans l'école ?.....Quel est son traitement ?.....Son engagement est-il fait par écrit ?.....Pour combien de mois ?.....  
 6. Total des élèves inscrits.....Garçons.... Filles .....Assistance moyenne.....

(\*) Dire si l'enseignement est individuel, simultané ou mutuel.

7. Nombre d'élèves du : 1er degré.....2e degré .....Modèle.....Académique.....  
 8. Nombre d'élèves de : 1ère année.....2e..... 3e.....4e.....5e.....Autres années.....  
 9. Dans quelle langue se donne l'enseignement ? .....Nombre d'élèves étudiant les deux langues ?.....Garçons..... Filles.....  
 10. Nombre d'élèves étudiant les matières suivantes : (\*\*)  
*Lecture* :—Depuis l'A. B. C. jusqu'à la lecture courante.....Lisant couramment.....  
*Ecriture* :—Apprenant à écrire.....Ecrivant couramment.....  
*Grammaire* :—Notions élémentaires.....Syntaxe.....  
*Mathématiques* :—Calcul mental..... Numération.....Règles simples.....Règles composées.....Fractions.....Règles de commerce .....Algèbre.....Géométrie.....  
*Tenue des livres* :—Notions élémentaires..... Partie simple.....Partie double.....  
*Histoire Sainte*.....*Histoire du Canada*.....  
*Autres histoires*.....*Géographie*.....*Éléments du dessin*.....*Bessin linéaire et industriel*.....*Agriculture*.....*Leçons de choses*.....  
 11. Date de la visite..... Durée de la visite.....  
 12. Quand a eu lieu le dernier examen public ?...  
 13. La discipline de l'école est-elle bonne ?..... Y a-t-il des progrès ?.....  
 14. Etat de la maison..... Etat du mobilier.....  
 15. A quelle distance la maison d'école est-elle du chemin ?.....  
 16. Quelle est la superficie du terrain où est construite la maison d'école ?..... Y a-t-il des arbres sur ce terrain et combien ?.....  
 17. Les élèves sont-ils bien pourvus :—De livres ..... Des autres fournitures d'école ?.....  
 18. L'école est-elle pourvue :—De cartes géographiques..... D'un globe..... D'un tableau noir..... D'une armoire..... D'une horloge..... ?  
 19. Le journal d'appel est-il bien tenu ?..... Conserve-t-on les archives ? .....  
 20. Le secrétaire tient-il bien les comptes ?..... Est-ce d'après la méthode officielle ?.....  
 21. Y a-t-il des arrérages ?..... Quel en est le chiffre ?.....

“ Aujourd'hui, comme il est facile de s'en assurer, la précision des questions auxquelles MM. les

(\*\*) M. l'inspecteur devra mentionner, dans ses remarques, les matières non spécifiées ici qui peuvent être enseignées dans l'école ; et quand certaines des exigences du programme scolaire ne seront pas remplies, en donner les raisons.

inspecteurs ont à répondre, tout en me donnant de plus grandes facilités de surveillance, me met en état de me former au premier coup d'œil une idée aussi exacte que possible du mouvement de l'éducation dans chaque municipalité.

« Quoique les fonctions des inspecteurs de nos écoles deviennent de jour en jour plus difficiles à remplir, par suite des charges nouvelles que je suis obligé de leur imposer en vue des perfectionnements que, sous l'inspiration du Conseil de l'Instruction publique, je m'efforce d'apporter à notre système scolaire, ces messieurs, à quelques exceptions près, s'acquittent des devoirs de leur position avec beaucoup de zèle et d'intelligence.

« Afin de donner autant d'uniformité que possible à leurs opérations, je dois, en outre des circulaires collectives que je leur adresse de temps en temps, entretenir avec eux une correspondance des plus suivies, tant pour leur demander les renseignements dont je puis avoir besoin que pour appeler leur attention sur l'accomplissement de certaines de leurs obligations.

« Je me suis convaincu ainsi qu'il est matériellement presque impossible pour plusieurs d'entre eux d'accomplir rigoureusement et à la lettre quelques-uns des devoirs que les règlements leur imposent.

« Vu l'étendue de leur circonscription ou les difficultés de locomotion qui s'y trouvent, MM. les inspecteurs Gay, Bouchard, Tremblay, de Charlevoix, Tremblay, de Gaspé, Savard et Bégin et autres, ne peuvent fructueusement faire deux visites à chacune de leurs écoles, comme la loi les y oblige.

« Il serait désirable que votre comité discutât les moyens à prendre pour parer à ce grave inconvénient.

« D'autre part, des inspecteurs dont les districts sont moins étendus, et où les communications sont plus faciles, et qui, à la rigueur, pourraient faire les deux visites obligatoires, s'objectent au règlement passé par votre comité, à sa séance du 13 mai 1884, fixant l'époque à laquelle doit commencer leur première visite; ils disent que c'est précisément pendant les premières semaines qui suivent la rentrée des classes, que leur travail a le plus d'efficacité, en raison des avis qu'ils peuvent donner alors aux instituteurs, à ceux surtout qui sont nouvellement arrivés dans la municipalité, concernant la conduite de leurs écoles pendant toute l'année scolaire. C'est là encore, Messieurs et Messieurs, un point qui, à mon avis, mérite de fixer votre attention.

« Voici les instructions que je donne aux inspecteurs d'écoles à leur entrée en charge :

« Vos attributions vous obligent à visiter avec soin les écoles comprises dans votre district d'inspection, deux fois par an, à des époques convenables, et de manière à pouvoir constater, lors de votre seconde visite, les progrès qui ont été faits depuis la première et vous assurer si les instructions que vous avez données ont été bien suivies.

« Vous devez avertir quelques jours d'avance les commissaires et syndics d'écoles de l'époque de votre visite aux écoles de leurs municipalités respectives, et vous les inviterez à vous accompagner pendant ces visites qui devront durer, au moins deux heures dans les écoles élémentaires et trois heures dans les écoles modèles. Vous ferez part ensuite, à ceux des commissaires ou syndics qui vous auront accompagné de vos observations sur la tenue de chacune de leurs écoles et vous consignerez sur un registre placé à cet effet chez le secrétaire trésorier, les recommandations que vous pourrez avoir à faire relativement à l'administration des écoles de leurs municipalités.

« Il sera aussi de votre devoir de faire un examen minutieux du registre des délibérations des commissions scolaires et des livres de comptes des secrétaires trésoriers et de constater si les comptes de ceux-ci ont été soumis et approuvés conformément à la loi.

« Vous exigerez, à moins de circonstances spéciales, que la maison d'école dans chaque arrondissement soit la propriété de la commission scolaire. Vous tiendrez à ce que ces maisons d'école soient autant que possible en rapport avec les lois et règlements scolaires qui les concernent; que chacune d'elle soit convenablement pourvue de tables, de bancs avec dossier, d'un tableau noir, de cartes géographiques, d'une armoire pour les archives, d'une horloge, etc; en un mot de tout ce qui est utile au bon fonctionnement d'une école.

« Vous vous informerez si les élèves sont suffisamment munis des livres et autres fournitures d'école nécessaires et vous insisterez auprès des instituteurs et institutrices pour que toutes les matières des différents programmes soient enseignées dans les écoles appartenant à des degrés auxquels ces programmes s'appliquent.

« Vous devez enfin apporter tout le soin possible dans la préparation de vos rapports annuels, de vos grands tableaux statistiques et de vos bulletins d'inspection.

« Vous n'ignorez pas que les lois votées par la

législature en 1876 et 1878 autorisent des réformes considérables dans l'organisation de notre système scolaire. C'est pour me conformer à l'esprit du chap. 22, de l'acte 40 Victoria, que j'ai adressé deux circulaires, l'une aux commissaires et syndics d'écoles le 10 mars 1877, et l'autre aux inspecteurs le 15 juin de la même année. Je vous les adresse et je vous prie de les lire toutes les deux avec la plus grande attention. Vous y trouverez l'expression de l'esprit qui anime le Conseil de l'Instruction publique, et le Surintendant dans la grande œuvre de l'éducation dont vous êtes appelé vous-même à être un des principaux collaborateurs.

“ Du reste, je serai toujours disposé à vous donner tous les renseignements qui pourront vous être utiles dans l'exercice de vos fonctions.

“ Les tableaux que je vous soumetts en même temps que le présent rapport donne les noms des inspecteurs d'écoles, l'endroit où ils résident, le chiffre de leur traitement, la date de leur nomination, la délimitation de leur district d'inspection, le nombre de municipalités, d'écoles et d'élèves soumis à leur contrôle, etc. ”

Il est résolu que ce rapport fera partie du rapport annuel du Surintendant.

Séance du 26 septembre 1885.

Présents : Le Surintendant, président.

Mgr l'archevêque de Québec,

“ l'évêque de Rimouski,

“ “ Sherbrooke,

“ “ Chicoutimi,

“ “ Nicolet,

M. P. S. Murphy,

M. Dr Painchaud.

Mgr l'évêque de Rimouski attire l'attention du comité sur l'opportunité de compléter le rapport concernant l'inspection des bureaux d'examineurs.

Le comité procède à la distribution des fonds de l'Éducation supérieure et des Municipalités pauvres, dont les listes préparées par M. le Surintendant sont approuvées ainsi que le procès-verbal des séances précédentes.

Le comité s'ajourne.

## Rapport de M. l'inspecteur Savard

Chicoutimi, 25 août 1884.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état des écoles de mon district d'inspection accompagné de mon grand tableau statistique pour l'année scolaire 1883-84.

Je me permets de vous soumettre le tableau comparatif des années 1874-75 et 1883-84. Mieux qu'aucun raisonnement, il vous démontrera quels ont été les progrès opérés et le mouvement de l'éducation dans mon district d'inspection.

### ÉTAT COMPARATIF

	1874-75	1883-84	Aug- menta- tion.
Municipalités.....	17	21	4
Ecoles de tout genre.....	62	91	29
Nombre d'élèves.....	2498	5638	1140
Assistance moyenne.....	1693	3091	1466
Elèves lisant bien.....	1474	2976	642
“ écrivant.....	1064	3638	2574
“ en arithmétique.....	890	3632	2742
“ calcul mental.....	303	3632	3329
“ tenue des livres.....	37	900	863
“ mesurage.....	11	37	26
“ l'anglais.....	64	303	239
“ grammaire française.....	686	1434	748
“ l'histoire.....	647	1550	903
“ étudiant le dessin linéaire.....		2094	2094
“ “ leçons de choses.....		3041	3041
“ “ l'art épistolaire.....	49	777	728
“ “ l'agriculture.....	161	1629	1468

Je dois ajouter que, durant cette époque, le monastère des Dames Ursulines, institution indépendante, dont la réputation n'est plus à faire, a été établi à Roberval, lac St-Jean, ainsi que quatre écoles modèles.

Le petit séminaire de Chicoutimi a été fondé en 1873 par Sa Grandeur Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi. Le cours

l'études est de dix années et se divise en deux parties : le cours commercial français-anglais qui comprend quatre classes, et le cours classique de six classes. Cette institution est affiliée depuis 1877 à l'Université Laval; les succès obtenus au baccalauréat des-arts démontrent que le cours d'études n'y est pas inférieur à ceux des autres maisons d'éducation de la province. En 1874 on comptait 61 élèves, et cette année plus de 96. Le petit séminaire de Chicoutimi est sous l'habile et intelligente direction des révérends MM. A. Lafond et Joseph Roy, le premier comme supérieur et le second comme directeur.

L'académie des filles de Chicoutimi, sous les soins des révérendes Dames du Bon Pasteur, mérite à juste titre la reconnaissance de tous les intéressés et amis de l'éducation, par les succès qu'elle obtient. Le nombre des élèves est de 66.

Les commissaires de la ville de Chicoutimi ont confié à ces bonnes Dames Religieuses deux des écoles élémentaires de la ville, lesquelles sont tenues sur un bon pied.

Les écoles modèles et élémentaires sont conduites, en général, d'une manière satisfaisante et continuent de marcher dans la voie du progrès. Le corps enseignant de ce district, à quelques exceptions près, se dévoue toujours avec un zèle assidu aux fonctions importantes dont il est chargé, et rivalise de zèle pour former, par ses exemples, une jeunesse digne de la religion et de la patrie.

Je compte dans mon district d'inspection, outre deux révérendes Dames Religieuses enseignantes, quatre-vingt-trois éducatrices et seulement quatre maîtres. Sur ce nombre, neuf institutrices et un instituteur n'ont pas de brevet. Les municipalités qui les emploient, n'ayant pu se procurer les services de personnes diplômées dans le comté, m'ont consulté à cet effet; je n'ai toléré l'engagement de ces personnes qu'après les avoir examinées, et avoir constaté, au préalable, qu'elles étaient compétentes.

Je regrette que le traitement annuel accordé à la presque totalité des éduca-

teurs ne soit pas convenable, et que dans certaines localités, loin de l'augmenter, on tende plutôt à le diminuer, et ce, surtout dans un temps où le prix des choses nécessaires à la vie à presque doublé. Un traitement qui était déjà mince, il y a quelques années, est maintenant complètement insuffisant. Cet état de choses est propre à décourager le corps enseignant qui a fait, depuis un certain nombre d'années, des progrès qu'il serait injuste de méconnaître, et les maîtres et maîtresses d'aujourd'hui valent beaucoup plus que ceux d'autrefois.

Espérons que le gouvernement viendra bientôt au secours de la classe enseignante, si indispensable et pourtant si mal rémunérée.

Le mode d'enseignement adopté dans toutes les écoles modèles et élémentaires du comté se perfectionne; chaque année montre plus d'uniformité, et, par là même, prend plus de force et d'extension. Le nombre d'élèves étudiant le *calcul*, la *grammaire*, la *tenue des livres*, le *dessin* et les *leçons de choses* augmente régulièrement, preuve incontestable de bons progrès.

L'instruction religieuse est la première branche que je recommande d'enseigner dans les écoles. Je conseille d'une manière toute particulière aux maîtres et maîtresses d'apprendre à l'enfant, dès les premiers jours de son arrivée à l'école, ses prières, puis, la récitation du catéchisme tous les jours. Bien que le curé soit chargé plus spécialement de l'expliquer, cela ne saurait dispenser le maître ou la maîtresse d'ajouter leurs explications à celles du curé. Je trouve dans le "Bulletin de l'Instruction primaire," en parlant du catéchisme, les paroles suivantes : "Les choses qu'on comprend le mieux s'apprennent plus aisément, et chacun sait, par expérience, quelles erreurs monstrueuses les enfants commettent en répétant le catéchisme, faute de le comprendre. Aussi l'instituteur ou l'institutrice est-il forcé, de toutes manières, d'expliquer en partie le catéchisme en le faisant apprendre; c'est d'ailleurs pour eux l'occasion

“ et le moyen de donner l'enseignement moral et religieux qui est dans leurs attributions. ” J'ai trouvé entre les mains des maîtres et maîtresses, dans le Haut-Saguenay, des catéchismes où toutes les explications s'y trouvaient. Ces livres ont été achetés sur la recommandation de plusieurs membres du clergé de cette partie du comté.

L'étude du dessin linéaire et industriel devient de plus en plus populaire. Je recommande donc aux maîtres et maîtresses d'enseigner de bonne heure aux enfants cette science qui convient aux dispositions de leur âge, non seulement au point de vue du progrès qu'ils y font en le commençant plus tôt, mais surtout pour mettre de la variété dans l'enseignement et les occuper tout en les intéressant. Les enfants ont d'ailleurs un goût naturel pour tirer des lignes, dessiner et imiter les objets d'une manière quelconque. Le travail manuel leur plaît plus que le travail de l'esprit; ils aiment mieux agir que raisonner.

L'utilité des leçons de choses se généralise et produit de bons résultats. “ Cet exercice, pratiqué avec intelligence et tact, ” dit Pinet, a surtout l'avantage d'habituer les enfants à réfléchir sur les objets qu'ils ont continuellement sous les yeux, mais qu'ils ne remarquent point, et dont ils ne cherchent point à se rendre compte.

“ Ainsi, dit le même auteur, l'un des grands avantages des leçons de choses, c'est la réflexion. Puis, dit-il, comme elles peuvent s'appliquer à une foule d'objets également propres à former l'homme moral et intellectuel, elles deviennent, dans les mains d'un instituteur habile, d'une extrême utilité pour donner au cours de ses études une direction heureuse. ” L'emploi de leçons de choses dans l'enseignement mérite donc l'attention de tous ceux qui sont chargés d'instruire la jeunesse.

J'ai insisté fortement, et partout, pour qu'on se conformât à vos ordres au sujet des maisons d'école, des réparations à leur faire, du matériel, tels que estrades, armoires, cartes géographiques, sièges à dossiers, etc.

Les commissaires, convoqués en assemblée dans chaque paroisse, lors de ma visite, m'ont promis de se conformer en tout point à vos ordres. Depuis l'envoi de mes bulletins, je suis informé que la plupart tiennent parole et sont à l'œuvre, soit en construisant des maisons neuves ou en réparant les anciennes et les fournissant du mobilier nécessaire. Aussi, comme vous le voyez, M. le Surintendant, les commissaires sont tous bien disposés à mettre à exécution les lois et les instructions qu'ils reçoivent de votre département.

Plusieurs commissaires illettrés n'ont pas la louable coutume de faire des examens publics; je les ai blâmés, et ils m'ont promis d'y remédier, à l'avenir, en invitant le curé de l'endroit à se joindre à eux pour les aider à remplir ce devoir que la loi leur impose.

Avec la promesse de faire partout des examens publics, à la fin de l'année scolaire, j'ai obtenu que des prix seraient donnés aux élèves les plus méritants; ce système de récompenses publiques me paraît un moyen efficace de rendre les enfants plus zélés, plus sages et plus laborieux durant l'année entière; ayant bien soin toutefois de ne pas récompenser les ignorants et les paresseux. Les commissaires, en général, m'accompagnent lors de ma visite; plusieurs d'entre eux, se croyant par là exemptés de visiter en d'autres temps leurs écoles, ne faisaient point d'examen publics.

Les secrétaires-trésoriers ont tous adopté la méthode officielle, à l'exception de deux, qui ont dû, depuis ma dernière visite, se procurer le nouveau système de livres et se conformer aux ordres du département.

Comme je vous ai donné de nombreux détails sur la tenue des écoles de mon district dans mes bulletins d'inspection, je crois inutile de les répéter dans ce rapport.

Les maîtres et maîtresses des écoles modèles qui réussissent le mieux dans l'enseignement, sont: M. Elzéar Ouellet et Dame Frs. Maltais, de Lotbinière; ceux des écoles élémentaires sont: Mlles Anna Bergeron, de Jonquières, qui compte des élèves capables

d'obtenir un brevet élémentaire, Marie Tremblay à St-Prime, Eliza Claveau à la Pointe-aux-Trembles, Anna Savard à Grandmont, Caroline Jovin à Hébertville et Georgianna Fillion à St-Alexis.

Normandin, municipalité nouvellement établie, a ouvert une école depuis quelques mois et je vous prie d'accorder, cette année même, à cette municipalité pauvre, une part de l'aide supplémentaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. E. SAVARD.

*Insp. d'écoles.*

— o — o — o —

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

DEVOIR D'INVENTION

L'élève classera sous les deux titres ; *quadrupède sauvage et quadrupède domestique*, les animaux suivants :

L'ours, l'agneau, le daim, la martre, le porc, le lièvre, le blaireau, le veau, le loup, l'âne, le dogue, le mulet, le loir, le lion, le buffle, l'écureuil, la mule, la fouine, l'éléphant, la girafe, le basset, la génisse, le pourceau, le tigre, le cheval, le matin, la belette, le cabri, la brebis, la vache, le bœuf.

CORRIGÉ

*Quadrupèdes sauvages. Quadrupèdes domestiques.*

L'ours.  
Le daim.  
La martre.  
Le lièvre.  
Le blaireau.  
Le loup.  
Le loir.  
Le lion.  
Le buffle.  
L'écureuil.  
La fouine.  
L'éléphant.  
La girafe.  
Le tigre.  
La belette.

L'agneau.  
Le porc.  
Le veau.  
L'âne.  
Le dogue.  
Le mulet.  
La mule.  
Le basset.  
La génisse.  
Le pourceau.  
Le cheval.  
Le matin.  
Le cabri.  
La brebis.  
La vache.  
Le bœuf.

II :

DICTÉE

La rivière et la pêche.

Cependant la rivière, tour à tour si calme et si terrible, donne asile à des hôtes innombrables. Profitons de sa tranquillité pour les examiner. Sur le gravier du gué, les vairons se jouent légèrement, sans se douter que la truite, tachetée de rose, va faire d'eux son repas. Dans cet endroit sablonneux, le goujon au corps arrondi cherche sa pâture, tandis que le brochet vorace, arrivant comme une flèche, le saisit au passage et avale cette savoureuse bouchée. Puis c'est l'anguille qui se tient dans les eaux profondes ; le barbeau, la perche, la carpe, la tanche et tant d'autres, qui nagent mollement ou se précipitent avec rapidité, suivant les besoins ou les passions qui les agitent. La pêche fournit un ample complément à l'alimentation publique. Heureusement que l'hameçon n'est pas le seul engin dont le pêcheur dispose. A côté de la ligne, qui ne convient guère qu'à l'oisif, il y a l'épervier, qui en un clin d'œil, emprisonne entre ses mailles le poisson brusquement surpris. Parfois c'est le verveux qui, placé traitreusement sur son passage par une main habile, le laisse entrer librement, mais lui refuse la sortie ; il en est de même de la nasse. La senne, bien plus destructive, l'enveloppe de son réseau étendu, tandis que la truble va le chercher jusque dans les retraites qu'il se choisit sous les excavations des rives.

EXPLICATIONS

*Tour à tour* : successivement. — *Donne asile à des hôtes* : nourrit dans ses eaux, qui leur servent d'asiles, de séjour, des animaux, etc. Le double sens du mot *hôte* : celui qui est reçu, comme ici, et aussi celui qui reçoit : *l'hôte* nous a vendu son vin trop cher. — *Les vairons* : petits poissons ainsi appelés parce que leur corps est couvert de taches ; de l'ancien mot *vair*, en latin *varius*, varié, de différentes couleurs ; le *vair* était proprement le nom de la fourrure d'une sorte d'écureuil grisâtre par-dessus et blanc par dessous : fourré de *vair* (petit gris) et d'her-

mine. On écrit aussi *véron*. — *De rose*, et non *de roses*, de couleur rose. — *Au corps arrondi*, même observation que pour l'expression *aux reflets métalliques*, dans l'avant dernière dictée, en ce qui concerne l'emploi de la préposition *d*, — *Vorace* : rapprocher *dévoré* et le suffixe *vore* dans *carnivore*, *herbivore*, etc. — *Savouréuse* qui a de la *saveur*, du goût. — *Anguille* : remarquer la différence de prononciation des deux mots *anguille* et *aiguille*. — *Ou les passions qui les agitent* : les passions, la crainte la colère, etc. — *La pêche*, etc. : les poissons que l'on pêche viennent s'ajouter aux autres moyens auxquels on a recours, comme la viande de boucherie, les légumes, etc., pour nourrir les populations. — *Heureusement que* : c'est comme si l'on disait : il est heureux que. — *L'hameçon*, et non *le hameçon*, comme on dit dans certains pays. — *Engin* : instrument. — *Pêcheur* : de  *piscator*, venant lui-même de *piscis*, poisson (pisciculture); dans certains pays on dit encore *pesson*; distinguer *pêcheur* : de *peccator*, venant de *peccare*, pécher. — *Oisif* : qui n'a rien à faire. — *En un clin d'œil* : dans le temps qu'il faut pour cligner de l'œil, pour le fermer. — *Par une main* : par le pêcheur qui se sert habilement de sa main (de ses mains), dont la main est habile. — *La sortie* : remarquer ce mot formé d'un participe passé, comme *allée*, *venue*, *entrée*, etc. — *Destructive* : capable de détruire beaucoup plus de poissons. — *Truble* : on dit aussi *trouble*. — *Excavation* : du radical latin *cav*, qui veut dire *creux*; rapprochez *cave*, *caveau*, *cavité* etc.

### ARITHMÉTIQUE RAISONNÉE

APPLICATION des formules précédentes à la solution de quelques problèmes.

#### 1<sup>er</sup> EXEMPLE

Quel sera le capital produit au bout de 50 ans par une annuité de \$10 payée au commencement de chaque année, calculant le taux à 6% ?

$$\begin{aligned} a &= 10 & r &= 0,06 \\ n &= 50 \\ \log P &= n \log (1+r) \end{aligned} \quad (16)$$

$$\log A = \log a + \log (P-1) + \log (1+r) - \log r \quad (18)$$

$$\begin{aligned} \log (1+r) &= 0,0253059 \\ \times n &= 50 \end{aligned}$$

$$\log P = 1,2652950$$

$$\therefore P = 18,4202$$

$$\log a = 1,0000000$$

$$+ \log (P-1) = 1,2410532$$

$$+ \log (1+r) = 0,0253059$$

$$+ \text{colog } r = 11,2218487$$

$$\log A = 3,4882078$$

$$\therefore A = \$3077,57 \text{ Rép.}$$

#### 2<sup>me</sup> EXEMPLE

Dans l'exemple précédent, si l'annuité était payée à la fin de chaque année l'on aurait :

$$\log P = n \log (1+r) \quad (16)$$

$$\log A = \log a + \log (P-1) - \log r \quad (25)$$

On trouve comme avant  $P = 18,4202$

$$\log a = 1,0000000$$

$$+ \log (P-1) = 1,2410532$$

$$+ \text{colog } r = 11,2218487$$

$$\log A = 3,4629019$$

$$\therefore A = 2903,37 \text{ Rép.}$$

REMARQUE.—La différence des capitaux produits dans les exemples 1 et 2 est ce qu'elle doit être; car si l'annuité se paie au commencement de chaque année nous aurons \$10 à intérêts composés pendant toute la période de 50 ans de plus que dans le second cas, moins cependant, les \$10 données à la fin des 50 ans si l'annuité se paie à la fin de chaque année.

En effet, \$10 Int. comp., pendant 50 ans @ 6% donne par la formule (1)

$$\begin{aligned} \log 10 &= 1,0000000 \\ + 50 \log (1,06) &= 1,2652950 \end{aligned}$$

$$\log 184,20 = 2,2652950$$

donne donc \$184,20.

Maintenant le capital produit Ex. 1<sup>er</sup> \$3077,57  
et " " Ex. 2<sup>me</sup> 2903,37

$$\text{différence} = 174,20$$

Juste \$10 de moins, ce qui prouve l'énoncé de la remarque.

3<sup>me</sup> EXEMPLE

Je voudrais m'assurer d'un capital de \$10,000 au bout de 10 ans; je demande quelle annuité il me faudra payer au commencement de chaque année, l'intérêt étant de 5½% ?

$A = 10,000$                        $r = 0.055$   
 $n = 10$  ans

$\log P = n \log (1 + r)$  (16)

$\log a = \log A + \log r - \log (P - 1) - \log (1 + r)$  (20)

$\log (1 + r) = 0,0232525$   
 $\times n = 10$

$\log P = 0,2325250$

$\therefore P = 1.70815$

$\log A = 4,0000000$   
 $+ \log r = 2,7403627$   
 $+ \text{colog } (P - 1) = 10,1498747$   
 $+ \text{colog } (1 + r) = 9,9767475$

$\log a = 2,8669849$

$\therefore a = \$736.18$  Rép..

4<sup>me</sup> EXEMPLE

Dans l'exemple précédent, trouvez l'annuité à payer à la fin de chaque année ?

$\log P = n \log (1 + r)$  (16)

$\log a = \log A + \log r - \log (P - 1)$  (27)

On trouve comme avant  $P = 1,70815$

$\log A = 4,0000000$   
 $+ \log r = 2,7403627$   
 $+ \text{colog } (P - 1) = 10,1498747$

$\log a = 2,8902374$

$\therefore a = \$776.67$  Rép.

5<sup>me</sup> EXEMPLE

On veut savoir en combien d'années \$100 payées au commencement de chaque année, s'élèveront à \$2265.76, l'intérêt étant de 5% ?

$a = \$100$                        $r = 0,05$

$A = \$2265.76$

$\log (P - 1) = \log A + \log r - \log a - \log (1 + r)$ , (22)

$n = \frac{\log P}{\log (1 + r)}$ , (23)

$\log A = 3.3552138$   
 $\log r = 2,6989700$   
 $+ 3 \log a = 8,0000000$   
 $+ \text{colog } (1 + r) = 9,9788107$

$\log (P - 1) = 0,0329945$

$\therefore P = 2.07893$

$\frac{\log P}{\log (1 + r)} = \frac{0,3178395}{0,0211893} = 15$  années, Rép.

Si dans l'exemple précédent, il n'était un nombre entier d'années plus une fraction d'année, l'on pourrait augmenter l'un des versements de manière à faire disparaître la fraction d'année.

Supposons d'abord que ce soit le dernier versement que l'on veuille faire varier, c'est-à-dire celui fait au commencement de la  $n$ ième année,  $n$  représentant le nombre entier d'années trouvé.

Soient  $A'$  = le capital obtenu après  $n$  années  
 $A - A' = d$  = la différence du capital que l'on veut obtenir avec celui calculé  
 $a + d'$  = le montant du dernier versement.

Par (17)

$A' = \frac{a (P - 1) (1 + r)}{r}$

$\therefore d = A - \frac{a (P - 1) (1 + r)}{r}$

et  $d' = \frac{d}{1 + r} = \frac{A}{1 + r} - \frac{a (P - 1)}{r}$  (30).

Supposons en second lieu que ce soit le 1er versement que l'on veuille faire varier.

Soient  $A'$  = le capital obtenu après  $n$  années.  
 $A - A' = d$  = différence du capital que l'on veut obtenir avec celui calculé.

$a + d'$  = le montant du 1er versement.

Par (17)

$A' = \frac{a (P - 1) (1 + r)}{r}$

$\therefore d = A - \frac{a (P - 1) (1 + r)}{r}$

Mais par (a) l'on a

$d' = \frac{d}{(1 + r)^n} = \frac{d}{P}$   
 $\therefore d' = \frac{A}{P} - \frac{a (P - 1) (1 + r)}{r}$  (31)



## EXCURSION A LA GASPÉSIE

Bien que les grands journaux aient déjà publié depuis longtemps des rapports aussi intéressants qu'instructifs sur la dernière excursion à la Gaspésie des membres de la Presse associée, je crois devoir moi aussi, amis lecteurs, parler de cette partie si intéressante de notre pays, attendu que plusieurs d'entre vous ne reçoivent pas d'autre publication que *l'Enseignement primaire*.

L'Association de la presse se compose de quatre-vingt-dix membres recrutés parmi les rédacteurs et les éditeurs des journaux, grands et petits, de la province de Québec.

Chaque année, les premiers officiers organisent une excursion qui permet aux journalistes de visiter les endroits les plus intéressants du Canada ou des États-Unis.

Les compagnies de chemins de fer et de navigation se sont toujours montrées très libérales dans ces occasions, en réduisant leurs taux de passage de moitié. Ajoutons que le gouvernement nous a déjà, à trois reprises différentes, accordé le passage gratuit sur tout le parcours de l'Intercolonial.

On conçoit facilement que des excursions de ce genre ne peuvent manquer de produire les meilleurs résultats : elles fournissent à ceux qui, par état, sont chargés de diriger l'opinion publique, des moyens efficaces de mieux connaître le pays, d'en étudier les ressources agricoles, minières et forestières, et d'en parler ensuite avec connaissance de cause, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Un autre avantage qui a bien son importance, c'est que des hommes d'opinions politiques différentes, qui très souvent sans s'être jamais vus se sont dit des choses fort désagréables, apprennent à se mieux connaître, à se mieux apprécier ; et plus tard, dans les luttes ardentes qui nécessairement devront se renouveler, ils auront plus d'égards les uns pour les autres et montreront dans les discussions plus de calme et de modération.

De plus, faire une agréable promenade à bon marché, avec sa femme ou sa jeune fille, au

milieu de spirituels et de joyeux compagnons, n'est pas chose à dédaigner.

Cette année, l'excursion à la Gaspésie a été une des plus belles qu'aient encore faites les membres de la presse ; tous en ont été enchantés, émerveillés.

Les organisateurs en avaient fixé la durée à cinq jours, du vingt et un au vingt-cinq août.

(A suivre)

## LA GRAMMAIRE LEVESQUE

APPROUVÉE ET RECOMMANDÉE PAR LE

**Conseil de l'Instruction Publique,**

LE 19 OCTOBRE 1881.

Prix à la douzaine.....\$0.84.

En vente chez tous les libraires, à Québec et à Montréal.

## RECUEIL DE LEÇONS DE CHOSES

L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, MODÈLES  
ET ACADÉMIQUES, DES COLLÈGES,  
COUVENTS, ETC., ETC.

PAR J. B. CLOUTIER,

Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de  
" *L'Enseignement primaire* ".

Ce livre est indispensable à tous les instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Calixte et Derome, et Beauchemin et Valois, à Montréal.